



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

à Montreuil, le 2 avril 2019

Rectorats de Caen et de Rouen : Non à la fusion, arrêt de l'expérimentation !

Depuis la grève massive des personnels des Rectorats et DSDEN de Caen et Rouen le 21 mars, la mobilisation ne faiblit pas. Pas une journée ne passe sans que les personnels avec les syndicats FO se réunissent en AG, manifestent leur volonté de faire reculer le ministre sur son projet de fusion des rectorats. Ils ne veulent rien lâcher. Ils veulent l'arrêt de la fusion des académies, l'arrêt des mutualisations de services, l'arrêt des suppressions de postes et la nomination d'un recteur de plein exercice dans chaque académie.

Le ministre refuse d'entendre les revendications

Sa seule réponse : la nomination d'une rectrice unique pour ces deux académies. Il maintient ainsi la fusion, les mutualisations et les suppressions de postes pour la rentrée.

Reçue le 1^{er} avril, la FNEC FP-FO a rappelé au ministre les revendications des personnels et lui a exprimé son désaccord quant à sa volonté de maintien d'un seul recteur.

Pour le ministre, le recteur sortant et l'administration n'ont pas su « expliquer » et ont trop « concerté ». Mais les personnels ne sont pas dupes des annonces du ministre (pseudo-garanties concernant l'accompagnement RH, les mobilités « choisies », les régimes indemnitaires...). Les faits sont têtus : la réorganisation des services des rectorats à l'horizon 2022 est un vrai dépeçage. 49 emplois de personnels administratifs sont supprimés aux rentrées 2018 et 2019 dans les deux académies !

Les revendications des personnels de Rouen et de Caen sont les nôtres !

Cette « régionalisation » est inscrite dans la loi « Ecole de la confiance » (art. 17 et 18).

Elle s'inscrit également dans le projet de loi « Transformation de la Fonction Publique ».

Ces deux projets de lois visent à détruire le cadre national pour déboucher sur des Agences Régionales de l'Education sur le modèle des Agences Régionales de Santé (ARS). Toutes les académies, tous les services, tous les personnels sont concernés par les mutualisations de service, poursuivies par le ministère même si les rectorats ne sont pas fusionnés. Ces mutualisations sont l'outil qui permettra de faire sauter les Comités Techniques, les CHSCT, les CAP, et donc le statut !

C'est pourquoi la FNEC FP-FO s'inscrit pleinement dans les revendications des personnels de Rouen et Caen :

- **arrêt de l'expérimentation « un recteur, deux académies » pour les académies de Rouen et de Caen,**
- **abandon de la fusion des académies de Rouen et de Caen,**
- **nomination d'une rectrice ou d'un recteur de plein exercice pour l'académie de Rouen,**
- **annulation des suppressions d'emplois administratifs à la rentrée scolaire 2019 et le recrutement de personnels titulaires sur tous les postes vacants,**
- **arrêt des mutualisations de services**

La FNEC FP-FO et la confédération FO soutiennent les personnels en lutte avec leurs syndicats depuis le 21 mars contre la fusion des rectorats de CAEN et ROUEN.